



*Nous sommes plus forts quand nous travaillons ensemble,
en misant sur ce qui nous unit.*



Budget 2020

Gouvernance autochtone et réconciliation

La conclusion d'ententes avec les gouvernements autochtones des Territoires du Nord-Ouest favorisera la réconciliation. Nous reconnaîtrons et affirmerons les droits ancestraux et issus de traités, et nous donnerons aux gouvernements autochtones les moyens d'offrir divers programmes et services tout en travaillant à réaliser leurs priorités économiques, sociales et culturelles.

Ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Le budget 2020 appuiera les efforts soutenus déployés par le GTNO pour reconnaître et appliquer les droits ancestraux et issus de traités des gouvernements autochtones. Nous continuerons de travailler de concert avec le gouvernement du Canada et chacun des gouvernements autochtones concernés.

La conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, tout comme le respect des obligations liées aux ententes en vigueur, est au cœur des relations entre le GTNO et les gouvernements autochtones.

Élaboration et réalisation de plans d'aménagement du territoire

Le financement prévu au budget 2020 appuiera les activités d'un comité et d'un office d'aménagement territorial du Wek'èezhìi.

Cet investissement soutiendra les travaux trilatéraux que mènent les gouvernements autochtones, le GTNO et le gouvernement canadien pour élaborer et réaliser des plans d'aménagement du territoire dans toutes les régions des TNO.

Application de la DNUDPA aux Territoires du Nord-Ouest

Intégrer davantage la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au cadre constitutionnel canadien fera avancer les efforts de réconciliation aux TNO.

Le budget 2020 aidera le GTNO à travailler de concert avec les gouvernements autochtones au cours de la prochaine année pour créer et mettre en œuvre un plan d'action qui cible les modifications à apporter aux lois et politiques du GTNO afin de mieux intégrer les principes de la DNUDPA.

En concluant et en mettant en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et sur l'utilisation des terres et des ressources, nous servirons les intérêts de tous les résidents des TNO. Ces ententes clarifient les droits des Autochtones (droits ancestraux, droits issus de traités et droits de propriété foncière) et donnent une assurance à l'égard de ces droits ainsi qu'à l'égard de l'application du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.